AVERTISSEMENTS AGRICOLES

P 20-5-64 2 [illegible]

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément n° 2 au Bulletin n° 44 - MAI 1964 — 19 MAI 1964

VIGNE

PYRALE : Nous attirons l'attention sur la recrudescence des attaques de ce ravageur. Dans les foyers signalés ces dernières années, et localement dans de nouveaux foyers, les jeunes chenilles de Pyrale sont apparues au sommet de jeunes pousses. Depuis une dizaine de jours, la reprise d'activité a été influencée par les conditions climatiques.

Un traitement est à appliquer dès que possible, à l'aide de produits à base de D.D.T. ou d'esters phosphoriques à dose forte (supérieure de 50 % à celle utilisée contre les vers de la grappe) et préconisée dans la liste des produits recommandés.

CIGARIER : Le traitement à appliquer contre ce ravageur, qui localement provoque des dégâts importants, est à base de D.D.T. ou d'esters phosphoriques.

ARAIGNEES ROUGES : Nous vous rappelons que la lutte contre ces ravageurs a fait l'objet d'une note d'avertissements le 6 Mai.

GRELE : SOINS A DONNER AU VIGNOBLE EN CAS DE GRELE : Plusieurs cas sont à considérer :

a/ - Dégâts ayant entrainé la perte d'une partie de la récolte et provoqué cassure des pousses au-dessus des raisins : Eliminer toutes les parties cassées par taille franche dans le noeud, au-dessous de la cassure en laissant au minimum une à deux feuilles au-dessus du raisin si possible.

b/ - Destruction totale des pousses et raisins : Il est recommandé de retailler sur l'empatement, ceci n'est possible que jusqu'au début Juin. Après ce délai, tailler en vert en conservant au maximum les parties de pousses non meurtries.

c/ - Dans tous les cas, faire suivre ces opérations d'une application anti-mildiou.

BETTERAVES

TEIGNES : Le vol des papillons qui a débuté la semaine dernière s'est amplifié au cours des dernières journées chaudes. Les chenilles ne devraient pas tarder à faire leur apparition. Si leur présence se révélait importante, un traitement devrait être appliqué à base de Parathion, Lindane, D.D.T. ou Chlordane en poudrage de préférence.

PUCERONS : Le temps actuel est favorable à l'extension des colonies de pucerons noirs dont les dégâts peuvent devenir importants sur les jeunes betteraves.

Utiliser un produit efficace contre les pucerons, d'après la liste des produits conseillés, en donnant la préférence au Parathion pour lutter contre Teignes et pucerons.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 56